



POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Spécialiste de la justice
communautaire

Ministère : Justice

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 05-506662

Type d'emploi : Poste permanent (Si
aucun Inuit du Nunavut n'est retenu, ce
poste sera offert pour un mandat de trois
ans.)

Salaire : 92 196 \$ par année
(37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par
année

Statut syndical : Syndicat des employés du Nunavut
(SEN)

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert
pour ce poste.

Date de clôture : le 29 octobre 2021 à 23 h 59
(HNE)

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Cette possibilité d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidentes d'Iqaluit.

Sous l'autorité de la ou du gestionnaire de la Justice communautaire, la ou le spécialiste de la justice communautaire a pour mandat d'encadrer la prestation des programmes de justice communautaire de la Division de la justice communautaire dans l'une des quatre régions du Nunavut. La ou le titulaire du poste conçoit et exécute des projets de déjudiciarisation, de prévention de la criminalité, d'éducation et de sensibilisation à la justice adaptés à la culture, qui visent la période précédant et suivant le dépôt d'accusations. Elle ou il encourage le développement et la mise en œuvre d'initiatives communautaires de justice réparatrice et de ressources pour les victimes de crimes, ainsi que de la mise en place de mesures communautaires pour les personnes présentant des requêtes en vertu de la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale.

Les principales responsabilités de la ou du titulaire du poste sont notamment les suivantes : superviser directement les travailleuses et les travailleurs de proximité en matière de justice communautaire en ce qui a trait au rendement, à l'assiduité, aux congés et aux évaluations; assurer la formation sur l'élaboration et la prestation de programmes; former et épauler, de façon soutenue, les membres des comités de justice communautaire; mettre à profit son expertise concernant les modèles de justice réparatrice; faire le suivi des programmes de justice communautaires pour veiller à leur efficacité et leur efficacité, et émettre des recommandations à cet égard; et aider la ou le gestionnaire de la Justice communautaire à trouver des solutions aux besoins relevés. En outre, la ou le spécialiste de la justice communautaire doit favoriser le respect des conditions des ententes de contribution en veillant à la prestation des programmes.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme reconnu en sciences sociales ou dans un domaine connexe, et dans le cadre d'au moins trois (3) années d'expérience pertinente. Il est obligatoire d'avoir de l'expérience en supervision ou en gestion de personnel. De l'expérience en administration de bureau sera considérée comme un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (inuinnatun), l'anglais et le français.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit Qaujimagatunangit constitue un atout.

Les employées et employés permanents du gouvernement du Nunavut qui postulent et sont retenus pour ce poste pourraient se voir offrir un détachement interne pour la durée du mandat, sous réserve de l'approbation de leur gestionnaire.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.